



ANNULATION D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE  
PAR LE PÉTITIONNAIRE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Dossier déposé le 04/07/2022

Référence dossier

DP n° 091 599 22 50017

Par : Monsieur Claude POIRIER

Demeurant : 23 rue de la Croix Bussière,  
91840 SOISY-SUR-ECOLE

Pour : Remplacement de menuiseries

Adresse du terrain : 23 rue de la Croix Bussière,  
91840 SOISY-SUR-ECOLE

Cadastré : C 1311

Surface du terrain : 878 m<sup>2</sup>

Destination : Habitation

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421-2, L421-6, L441-1 à L444-1 et R421-19 à R421-22,

Vu déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22 juin 2015,

Vu la zone UA du Plan Local d'Urbanisme,

Vu déclaration préalable n° 091 599 22 50017 délivré en date du 29 août 2022,

Vu la demande d'annulation formulée par Monsieur Claude POIRIER en date du 06 septembre 2022,

ARRÊTÉ

Article 1 : Le déclaration préalable susvisé est ANNULÉE.

Fait à Soisy sur Ecole,

Le 16 septembre 2022

Le Maire

Laure CASSE



*La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.*